

FICHE ACTION N°10

Promouvoir un habitat écologique, ergonomique et durable

19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux

Date d'effet : Mars 2018

AXE 3: Innover pour réussir la transition énergétique et préserver/valoriser les ressources naturelles

E/ Permettre la transition énergétique suite au Plan Climat Energie Territorial

Type et description des opérations

Dans un souci de développement durable de son territoire, le GAL souhaite mettre en œuvre des actions innovantes destinées à favoriser la transition énergétique du territoire, en particulier à travers la promotion de l'habitat dit « durable », c'est-à-dire écologique mais aussi accessible à tous.

Le secteur du logement, public et privé, constitue une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre. En effet, le parc, composé essentiellement de maisons individuelles, est ancien et énergivore. Les dépenses d'énergie des ménages représentent un coût important qui contribue à creuser la fracture énergétique sur le territoire. De plus, l'important taux de vacance observé dans le Bocage laisse penser que l'offre est peu adaptée à la demande. En effet, le vieillissement de la population engendre de nouveaux besoins (en termes d'accessibilité, d'ergonomie des espaces), les processus de décohabitation et la réduction de la taille des ménages font augmenter la demande en logements, alors que les ménages, alors que les ménages préfèrent les maisons individuelles avec jardin en périphérie des centres. Le faible coût du foncier accentue la périurbanisation, engendrant par là même une forte consommation d'espaces agricoles et naturels. Dans le même temps, le territoire dispose d'un patrimoine bâti de caractère (maisons en pierre) énergivore qu'il conviendrait de réhabiliter et de mettre en valeur comme élément d'identité patrimoniale du territoire.

La question de l'habitat doit donc faire l'objet d'une réflexion à l'échelle de l'ensemble du territoire, mais aussi à des échelles plus fines, au niveau du quartier ou même du logement individuel, afin de permettre la transition vers un habitat peu consommateur d'énergie et qui réponde aux attentes et aux besoins des habitants, autant des jeunes, que des familles ou encore des personnes seules ou âgées. Dans cette perspective, des études et des expérimentations pourront être accompagnées dans le cadre de LEADER.

Le Pays du Bocage a pour ambition de soutenir plusieurs formes d'actions dans une perspective innovante :

- Des études visant à anticiper les possibilités de renouvellement urbain : études urbaines de réhabilitation des friches, études de définition des besoins, concours et études de programmation pour la conception ou réhabilitation de logements innovants, notamment dans les centres-bourgs et centres villes, répondant à de nouveaux besoins ou à des populations spécifiques (handicap, autonomie, jeunes, public en difficulté...), études de reconquête des centres bourgs en milieu rural.
- Des actions visant à mettre en adéquation l'offre et la demande de logement : expérimentation dans la domotique, en lien avec le maintien des personnes âgées à domicile, encouragement de l'usage des TIC dans l'habitat pour le contrôle et la réduction des consommations énergétiques, actions de sensibilisation et communication autour de la consommation énergétique des logements, afin de réduire la consommation des ménages et d'améliorer leurs pratiques quotidiennes.
- Des opérations de communication, d'information et de sensibilisation à l'urbanisme (ex : colloques, résidences d'architectes, ...).

Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention

Lien avec d'autres réglementations

Articulation avec le PO FEDER-FSE :

- Les projets éligibles au volet régional du FEDER (dont l'OS11) mais non sélectionnés au niveau régional, qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire et qui ont un impact au niveau local pourront être financés dans le cadre de LEADER s'ils sont retenus.
- L'OS6 du PO FEDER-FSE finance les projets liés aux services numériques prenant en compte l'intérêt régional. Les projets d'acquisition d'équipements TIC, qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire et qui ont un impact au niveau local, pourront être financés dans le cadre de LEADER s'ils sont sélectionnés.
- L'OS8 du PO FEDER-FSE finance les travaux de rénovation menés par les bailleurs sociaux visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur du logement social. Les projets complémentaires menés par d'autres acteurs ou vers d'autres types de bâtiments pourront être financés par LEADER.
- Néanmoins, les projets éligibles au titre de l'ITI FEDER portés par la CA du Pays de Flers seront financés dans ce cadre.

Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'Etat applicable

Bénéficiaires

Communes, EPCI et autres Etablissements publics
CAUE, Associations
GIP, Syndicats mixtes
Bailleurs sociaux
Chambres consulaires
Microentreprises et petites entreprises au sens communautaire

Dépenses éligibles (coûts admissibles)

❖ **Dépenses matérielles pour tous porteurs de projets**

- Acquisition, livraison et installation d'équipements matériels (matériel technique, informatique, équipement domotique)

Pour les projets relevant des « opérations de communication, d'information et de sensibilisation à l'urbanisme », seront également éligibles les dépenses suivantes :

- Acquisition de matériaux et de fournitures pour la production de supports de communication, d'information ou de sensibilisation

❖ **Dépenses immatérielles pour tous porteurs de projets**

- Prestations externes
 - Etudes (stratégique, prospective, de besoin, de faisabilité, de programmation)
 - Acquisition et installation de logiciels et d'applications numériques
 - Frais d'organisation d'évènements, de manifestations (prestation d'organisation, location de matériel)
 - Prestation d'animation (intervenants, animation d'évènements)
 - Communication/promotion/sensibilisation, notamment autour de résidences ou autres évènements (signalétique, supports, site internet, application numérique, location de salle, frais de réception)
 - Frais directement liés à l'opération (rémunération et indemnisation d'intervenants, frais d'hébergement, de déplacements, de restauration)

Sont éligibles pour les porteurs de projets publics et les associations uniquement, les dépenses suivantes :

- Frais de personnel directement liés à l'opération (salaires et charges)

Conditions d'admissibilité

Sans objet

Éléments concernant la sélection des opérations :

Les critères de sélection des projets prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action et sa transférabilité
- La capacité à mettre en réseau et à fédérer les partenariats des acteurs
- Le respect des principes du développement durable et la contribution à la réduction des gaz à effet de serre et à la maîtrise de l'énergie
- La participation au maillage territorial et à la cohésion sociale à l'échelle du territoire

Montants et taux d'aides applicables

Pour les maîtres d'ouvrage privés :

Taux maximum d'aide publique : 80%, sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Taux d'aide LEADER : 80%

Plancher de subvention LEADER à l'instruction : 2 000 €

Plafond de subvention LEADER : 50 000 €

Pour les maîtres d'ouvrage publics :

Taux maximum d'aides publiques : 100%, sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Taux d'aide LEADER : 80%

Plancher de subvention LEADER à l'instruction : 2 000 €

Plafond de subvention LEADER : 50 000 €

Informations spécifiques sur la fiche-action

Indicateurs :

- Nombre d'études réalisées : 4
- Nombre d'opérations expérimentales engagées : 2
- Nombre d'actions de sensibilisation et d'information : 3
- Volume d'investissements : 250 000 €

Les indicateurs seront approfondis dans le cadre du travail mené avec le Réseau Rural Régional et en lien avec l'évaluation de la stratégie du GAL